CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E64393** **VALABLE JUSQU'AU** **19/10/2027**

ÉDITÉ LE 04/08/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 26/04/1968

Raison sociale : SAS MOSSINO

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 31/03/2006

Capital : 50 700

16 ZI DU TY MOR
BP 90212
56700 HENNEBONT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LORIENT 868 500 208 RCS

Siret : 868 500 208 00012

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 5419259

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 561826D

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 561826D

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Téléphone : 02 97 36 20 86 **Fax :** 02 97 85 08 73

Portable :

Responsabilité légale :
MLG (825 009 806) / SAS MLG - MOSSINO FABIO PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : accueil@mossino.bzh

Effectif moyen : 51 **Tranche de classification :** EFF4 **Chiffre d'affaires H.T. :** 11 042 154 **Tranche de classification :** CA8

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité confirmée)	51	25/09/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

04/08/2026 11:37

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.